

La garantie d'être assuré simplement avec ÖKK.

Solutions d'assurance pour les entreprises



L'assurance
à l'esprit grison.

ÖKK



**Bienvenue
chez ÖKK.**

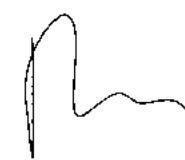
Bonjour, Grüazi, Bun Di, Buongiorno

Nous nous réjouissons de vous accueillir chez nous comme vous le souhaitez. Que ce soit dans une agence proche de chez vous, sur notre site Internet entièrement remanié ou par téléphone, nous sommes là pour vous. Et si vous le désirez, nous nous déplaçons également volontiers dans votre entreprise.

Il est important pour nous que vous vous sentiez entre de bonnes mains. Disponibles partout en Suisse, nos collaborateurs compétents se feront un plaisir de vous présenter notre offre adaptée aux besoins de votre entreprise et de vos collaborateurs.

Nous nous distinguons par une gestion responsable de l'argent des primes, l'excellence de notre service et un large éventail de solutions sur mesure.

Nous mettons tout en œuvre pour assurer votre bien-être, de manière pragmatique et simple ou, comme nous aimons à le dire, à l'esprit grison. Jugez-en par vous-même!



Mario Theus

Responsable de secteur Marché, membre du directoire



Vous êtes à la bonne adresse chez ÖKK

Des solutions d'assurance flexibles

Nos solutions d'assurance sont parfaitement coordonnées les unes avec les autres et adaptées aux besoins de votre entreprise.

Un service fiable

Notre service clients s'est vu attribuer d'excellentes notes dans diverses enquêtes.

Disponibilité quasi permanente et interlocutrice personnelle

Le contact personnel nous tient à cœur. Pas de files d'attente, ni de répondeurs: chez nous, vous avez tout de suite une personne au bout du fil.

Possibilité de modifier les données en ligne

Sur notre site Internet, vous trouverez des informations générales sur nos produits et services et avez la possibilité d'adapter votre assurance et vos données personnelles en ligne.

Gestion de la santé

Des collaborateurs en bonne santé sont satisfaits et motivés. Ils sont dès lors aussi plus performants et mènent votre entreprise au succès. Nous mettons l'accent sur la promotion de la santé, vous accompagnons dans le processus de réinsertion de vos collaborateurs et vous aidons à réduire le nombre et la durée des absences.





**Taillée sur mesure
pour votre entreprise.**

Découvrez notre offre

- 8 **La protection contre la perte de salaire**
Avec **ÖKK ASSURANCE PERTE DE GAIN**, vous garanzissez à vos collaborateurs le versement d'une indemnité journalière en cas de maladie, de maternité et de paternité.
- 10 **La protection obligatoire en cas d'accident**
Avec **ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS**, vous protégez vos collaborateurs et vous-même contre les conséquences financières d'un accident survenant dans votre entreprise ou durant les loisirs.
- 12 **La protection complémentaire en cas d'accidents**
Avec **ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS COMPLÉMENTAIRE**, vos collaborateurs et vous-même êtes assurés au-delà du minimum légal en cas d'accident survenant au sein de l'entreprise ou pendant les loisirs.
- 14 **La caisse de pension pour vous et vos collaborateurs**
Les solutions proposées dans le cadre de **ÖKK PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE** vous permettent de constituer le 2e pilier de vos collaborateurs en fonction des besoins de votre entreprise.
- 16 **L'assurance-maladie pour les saisonniers**
Avec **ÖKK COLLECTIVE PRO**, vous offrez à vos collaborateurs saisonniers et temporaires une couverture d'assurance globale.
- 17 **Pour les prestations accessoires des collaborateurs**
Si vous concluez avec ÖKK le contrat-cadre **ÖKK COLLECTIVE BENEFIT**, vos collaborateurs bénéficient de rabais attrayants sur les assurances complémentaires.
- 18 **La solution pour les agricultrices et les agriculteurs**
Avec **ÖKK ASSURANCE AGRICOLE**, votre exploitation et vous-même êtes assurés de manière optimale contre les conséquences financières d'une d'incapacité de gain par suite d'accident ou de maladie.
- 20 **Pour des collaborateurs en bonne santé et motivés**
Avec **ÖKK GESTION DE LA SANTÉ**, nous vous aidons à maintenir vos collaborateurs en bonne santé et vous accompagnons, si nécessaire, dans le processus de réinsertion.
- 24 **Aperçu des prestations**
- 26 **Offres supplémentaires**
- 28 **Contact**

Protection contre la perte de salaire

ÖKK ASSURANCE PERTE DE GAIN garantit le salaire de vos collaborateurs en cas d'incapacité de travail pour cause de maladie, de maternité et de paternité. Choisissez la variante qui répond le mieux aux besoins de votre entreprise. —> oekk.ch/perte-gain

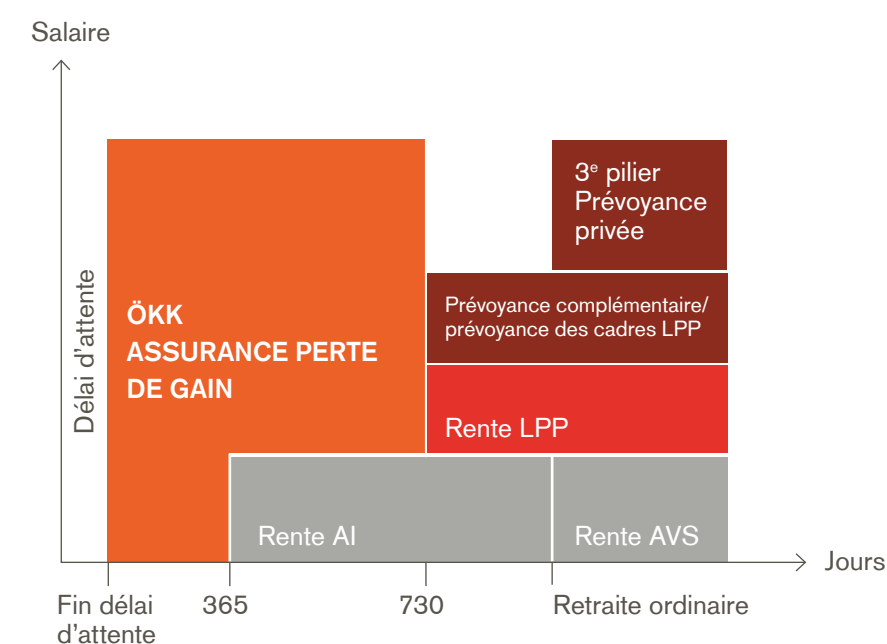


Vos avantages

- Prise en charge du maintien du paiement du salaire en cas de maladie, de maternité et de paternité
- Indemnité journalière dès une incapacité de travail de 25%
- Délais d'attente et montant des prestations individuels
- Renoncement à une réduction en cas de négligence grave
- Adhésion possible pour les chef-fes d'entreprise ainsi que les membres de la famille travaillant dans l'entreprise
- Suivi personnel par le Case Management (voir page 22)
- Offres de prévention visant à promouvoir la santé des collaborateurs
- Baisse durable des coûts liés aux absences grâce à une gestion intelligente des absences

Votre solution d'assurance (avec couverture intégrale)

- Couverture durant 730 jours au plus par cas d'assurance
- La durée de prestation de l'assurance perte de gain est coordonnée avec la rente LPP: la rente LPP est différée d'une année, la prime LPP s'en trouvant réduite.





**Indolore pour votre
porte-monnaie.**

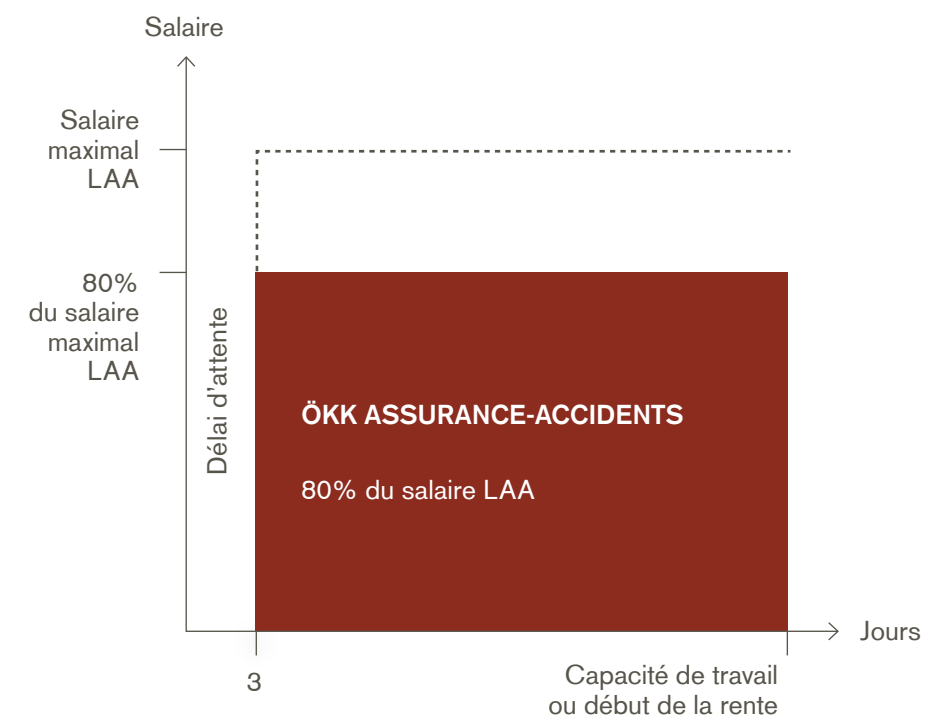
La protection obligatoire en cas d'accident

En tant qu'employeur, vous êtes tenu d'assurer vos collaborateurs contre les accidents survenant dans l'entreprise et pendant leurs loisirs. Sont également couvertes les maladies professionnelles. Avec **ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS**, vos collaborateurs bénéficient d'une couverture optimale.

—> oekk.ch/assurance-accidents

Vos avantages

- Assurance-accidents obligatoire (selon la LAA) pour tous les collaborateurs, la couverture répond à l'obligation légale de s'assurer
- Suivi personnel par le Case Management (voir page 22) en cas d'absences de longue durée

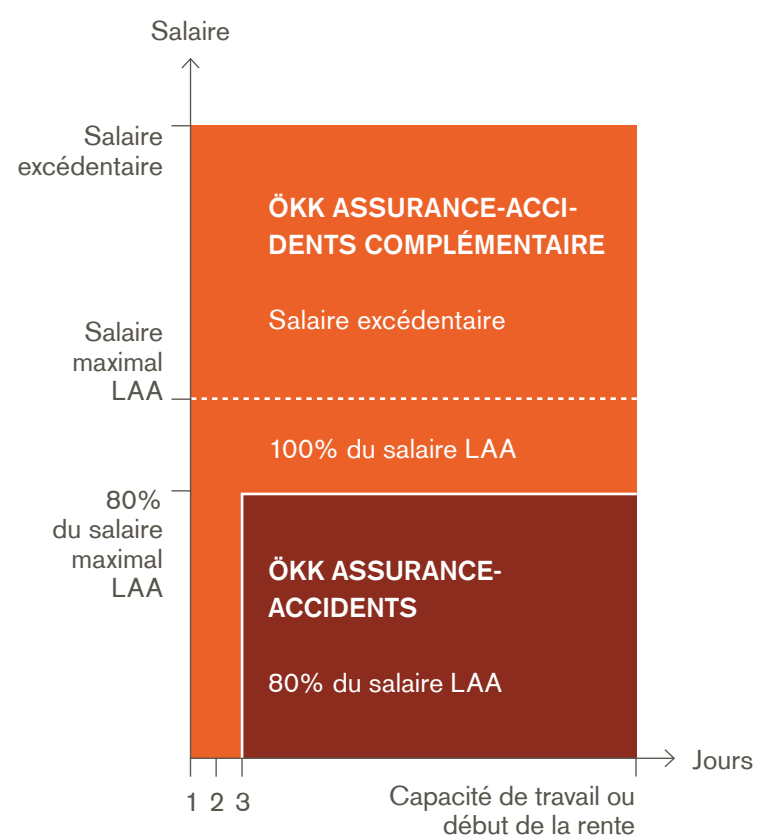


Protection complémentaire en cas d'accidents

Vous tenez à ce que vos collaborateurs et vous-même soyez assurés contre les accidents au-delà du minimum légal? Dans ce cas, découvrez les possibilités offertes par **ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS COMPLÉMENTAIRE**. —> oekk.ch/accidents-complementaire

Vos avantages

- Prestations couvertes par l'assurance-accidents obligatoire
- Paiement du salaire excédentaire avec délai d'attente individuel
- Assurances de capital en cas d'invalidité et de décès par suite d'accident
- Traitement en division privée d'un hôpital
- Couverture des risques spéciaux en cas de négligence grave et d'entreprises téméraires
- Offres de prévention visant à promouvoir la santé des collaborateurs



**Prévoyance dans toutes
les situations de la vie.**

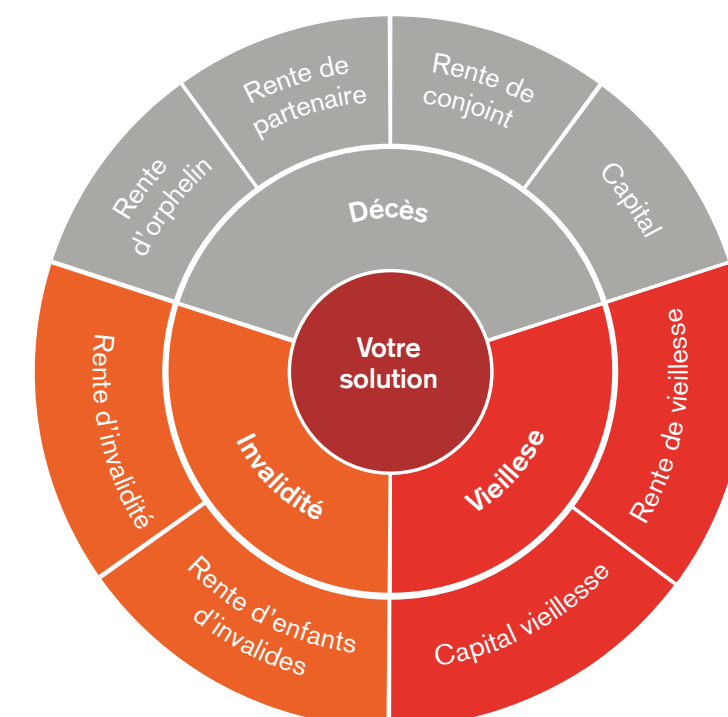
La caisse de pension pour vous et vos collaborateurs

Vous souhaitez une prévoyance professionnelle garantie pour vos collaborateurs et vous-même? Avec les régimes de prestations flexibles de **ÖKK PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE**, vous faites le bon choix.

—> oekk.ch/lpp

Vos avantages

- Stabilité financière et structurelle
- Couverture intégrale des risques en cas de décès et d'invalidité
- Règlement de prévoyance attrayant et moderne
- Offre modulaire (âge, invalidité, décès)
- Service personnel et orienté sur la clientèle, traitement rapide
- Paiement des primes à terme échu, avantages en matière de liquidités et de taux d'intérêt
- Accès électronique aux données des assurés pour les entreprises
- App pour les assurés





Pour les prestations accessoires des collaborateurs

Avec **ÖKK COLLECTIVE BENEFIT**, vous offrez à vos collaborateurs des rabais attrayants sur leurs assurances complémentaires privées chez ÖKK lorsque vous concluez un contrat-cadre avec ÖKK. —> oekk.ch/assurances-collectives

Vos avantages

- Rabais sur les primes de diverses assurances complémentaires, également pour les membres de la famille
- Libre choix de l'étendue d'assurance
- Traitement entre ÖKK et les assurés
- Maintien de l'assurance automatique et individuelle lors de la sortie de l'entreprise
- Pas de frais pour l'entreprise

L'assurance-maladie pour les saisonniers

Les collaborateurs saisonniers et temporaires méritent le même niveau de protection que les employés fixes. En tant qu'entreprise, vous pouvez leur proposer cette couverture avec **ÖKK COLLECTIVE PRO**. —> oekk.ch/assurances-collectives

Vos avantages

- Garantie que l'obligation de s'assurer en Suisse dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire (LAMal) est remplie
- Déclaration mensuelle du personnel en toute simplicité avec calcul sur une base journalière
- ÖKK décompte les primes avec l'employeur chaque mois.
- Formulaires personnalisés par simple pression d'un bouton: Smartform (voir page 22) vous aide à automatiser les processus se rapportant à la création et à la gestion des formulaires.
- Grâce à la fonction d'exportation intuitive, vous pouvez transférer les données de votre personnel depuis votre système RH vers Smartform et ainsi avoir accès en permanence à vos effectifs actuels.

Tester
gratuitement sur
smartform.ch



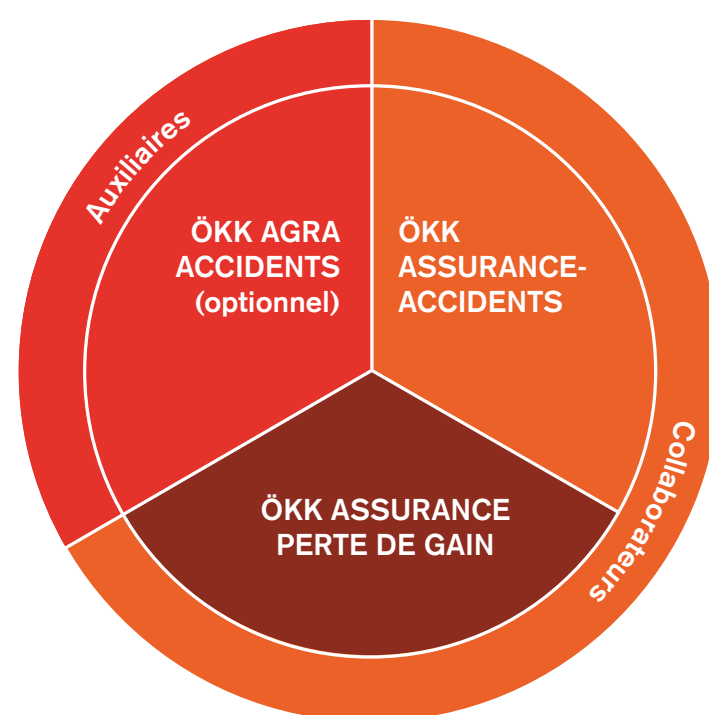
La solution pour les agricultrices et agriculteurs

Avec **ÖKK ASSURANCE AGRICOLE**, les collaborateurs de votre exploitation et vous-même êtes assurés contre les accidents, les maladies professionnelles et la perte de gain en cas de maladie. Peuvent s'assurer les exploitations agricoles (élevage, cultures maraîchères, arboriculture et viticulture) et les coopératives d'alpage. Laissez-nous vous conseiller.

—> oekk.ch/assurance-agricole

Vos avantages

- Assurance-accidents obligatoire pour les collaborateurs contre les accidents professionnels, les accidents durant les loisirs et les maladies professionnelles
- Assurance perte de gain en cas de maladie
- Assurance facultative pour le personnel auxiliaire
- Suivi personnel par le Case Management en cas d'absences de longue durée

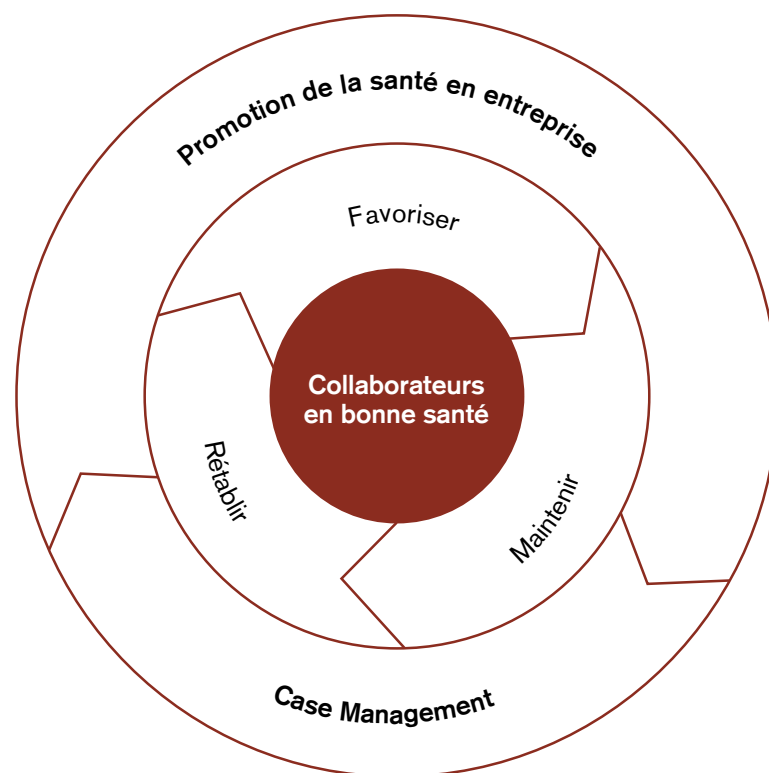


ÖKK ASSURANCE AGRICOLE
et ses composantes



Pour une entreprise en bonne santé

Des collaborateurs en bonne santé et satisfaits sont motivés et performants. Ils contribuent ainsi au succès de votre entreprise. Avec **ÖKK GESTION DE LA SANTÉ**, nous intervenons dans le domaine de la promotion de la santé, vous accompagnons dans le processus de réinsertion et vous aidons à réduire le taux d'absentéisme. —> oekk.ch/gestion-sante



La gestion de la santé
de ÖKK

**Avec nous, vous riez
de bon cœur.**

Case Management

Les mesures du Case Management visent une réinsertion rapide et efficace des collaborateurs dans le processus de travail.

Vos avantages

- Le Case Management est une prestation de services gratuite.
- Réinsertion rapide et durable de collaborateurs accidentés ou malades.
- Nous procédons à une analyse globale de la situation et fixons des objectifs réalistes.
- Nous accompagnons vos collaborateurs individuellement et les conseillons sur place.
- ÖKK agit dans l'esprit de votre entreprise et gère soigneusement les ressources.
- Nos Case Manager accompagnent vos collaborateurs en cas d'absences de longue durée prévisibles et apportent leur soutien dans le cadre de la coordination avec d'autres assurances sociales.
- Les collaborateurs retournent plus tôt à leur place de travail.

Case Management: les conseils dans le processus



Contact personnel

Nous rendons visite aux collaborateurs qui présenteront probablement de longues absences.



Analyse de la situation

Nous faisons un bilan en analysant la situation globale de la personne.



Suivi complet

Nous coordonnons les processus entre les différentes assurances sociales et les personnes impliquées.



En bonne santé et capable de travailler

Notre Case Management s'inscrit dans une situation «gagnant-gagnant» pour tous: la réinsertion rapide et durable dans le monde du travail.

Promotion de la santé en entreprise

Mieux vaut prévenir que guérir. Pour cette raison, **ÖKK Gestion de la santé** intervient dans le domaine de la promotion de la santé en entreprise. La santé, la motivation et la performance de vos collaborateurs sont la clé du succès de votre entreprise. ÖKK vous en fournit les outils.

L'offre de ÖKK couvre les domaines suivants:

Activité physique

- L'activité physique accroît le bien-être et la satisfaction.
- Méthode de la relaxation musculaire progressive selon Jacobson.

Ergonomie

- L'aménagement ergonomique des postes de travail permet de réduire les sollicitations de l'appareil locomoteur.

Alimentation

- Une alimentation équilibrée garantit un apport suffisant en substances nutritives et protectrices indispensables à l'organisme.
- Les fruits et légumes en quantité suffisante maintiennent l'organisme performant et résistant aux agents extérieurs.

Gestion des absences

- Réagir correctement lorsque les collaborateurs présentent des signes de stress.
- Gestion correcte et sensibilisée des absences.
- Psychologie dans le travail quotidien: apprendre la stratégie de motivation et de gestion des erreurs.
- Causes et conséquences d'un déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi que conseils pour favoriser un mode de vie équilibré.

Analyse et conseils individuels

- ÖKK vous propose des ateliers et des conférences dans votre entreprise afin de promouvoir un comportement favorable à la santé.
- Soutien dans l'ancrage global, durable et structurel de la promotion de la santé dans votre entreprise.

Demander une offre individuelle

Aperçu des prestations

	ÖKK ASSURANCE PERTE DE GAIN	ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS	ÖKK PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE	AVS / AI
Personnes	Sont assurés les personnes physiques ou groupes de personnes mentionnés dans la convention individuelle passée entre ÖKK et le preneur d'assurance	Assurance obligatoire pour les travailleurs contre les accidents professionnels et non professionnels (pour les accidents non professionnels, le salarié doit travailler au moins 8 heures par semaine chez le même employeur)	Assurance obligatoire pour les travailleurs âgés de plus de 18 ans avec un salaire annuel dès CHF 22'050	Toutes les personnes domiciliées ou travaillant en Suisse (obligation de cotiser dès l'âge de 17 ans révolus)
	Assurance facultative pour les indépendants et les personnes qui ne sont pas soumises à une CCT	Assurance facultative pour les indépendants	Assurance facultative pour les indépendants	Personnes détachées à l'étranger
Cotisations	Les entreprises sont classées dans le tarif de la branche en fonction de leur activité et de leur risque	Les entreprises sont classées dans le tarif de la branche en fonction de leur activité et de leur risque	Dès 18 ans: 1–4% du salaire assuré comme prime de risque Dès 25 ans: 7–18% du salaire assuré comme cotisation d'épargne D'autres solutions peuvent être convenues dans le plan de prestations. Le montant des cotisations de risque dépend de l'âge, du sexe, de la prestation assurée et de l'activité.	Employeur: AVS 8,7%, AI 1,4%, APG 0,5%, total 10,6% Indépendants: AVS 8,1%, AI 1,4%, APG 0,5%, total 10,00%
Salaire assuré	Salaire selon contrat avec l'assureur	Au maximum CHF 148'200 par année avec ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS	Seuil d'entrée: CHF 22'050 Salaire maximum LPP: CHF 88'200 Dédution de coordination: CHF 25'725 = salaire maximum assuré: CHF 62'475 Salaire minimum assuré CHF 3'675 Des définitions du salaire différentes peuvent être convenues dans le plan de prestations, comme d'autres plafonds salariaux ou une assurance sans déduction de coordination.	Salaire AVS maximum assuré: CHF 88'200
		ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS COMPLÉMENTAIRE possible pour les salaires plus élevés		
Guérison, soins	Pas de prestations	Traitement médical et hospitalisation en division commune avec ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS	Pas de prestations	Mesures de réadaptation
		Hospitalisation en division privée assurable avec ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS COMPLÉMENTAIRE		Traitement d'infirmités congénitales
				Moyens auxiliaires, allocation pour impotent, etc.
Indemnité journalière	Indemnité journalière selon police d'assurance dès une incapacité de travail de 25%	Indemnité journalière de 80% du salaire dès le 3 ^e jour avec ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS	Aucune indemnité journalière	Indemnité de l'AI durant la réadaptation
	Maternité: en complément des APG jusqu'à 100% d'indemnités journalières et 2 semaines assurables en sus	Indemnité journalière de 100% du salaire assurable avec ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS COMPLÉMENTAIRE		
Rente en cas de vieillesse, d'invalidité ou de décès	Vieillesse: pas de rente	Vieillesse: pas de rente	Vieillesse: avoir de vieillesse multiplié par le taux de conversion réglementaire de 5,60% Les prestations minimales légales sont garanties. Possibilité de retrait partiel à total du capital moyennant un préavis de 2 mois.	Vieillesse: rente AVS minimale CHF 14'700 rente AVS maximale CHF 29'400 Couples: splitting, au maximum 150% rente AVS minimale CHF 22'050 rente AVS maximale CHF 44'100
	Invalidité: pas de rente	Invalidité: en cas d'invalidité totale, 80% du salaire (avec AVS/AI, jusqu'à 90%), Indemnité pour atteinte à l'intégrité et allocation pour impotent avec ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS, prestations en capital avec ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS COMPLÉMENTAIRE	Invalidité: dès 40% d'invalidité = ¼ de la rente AI Le droit à la rente augmente de 2,5 points de pourcentage pour chaque point de pourcentage du taux d'invalidité supérieur à 40%. Pour un taux d'invalidité compris entre 50 et 69%, le droit à la rente correspond au taux d'invalidité. dès 70% d'invalidité = rente AI entière Rente d'invalidité ou rente d'enfants d'invalides en pourcentage du salaire risque assuré selon la définition du plan de prestations.	Invalidité: dès 40% d'invalidité = ¼ de la rente AI Le droit à la rente augmente de 2,5 points de pourcentage pour chaque point de pourcentage du taux d'invalidité supérieur à 40%. Pour un taux d'invalidité compris entre 50 et 69%, le droit à la rente correspond au taux d'invalidité. dès 70% d'invalidité = rente AI entière
	Décès: salaire posthume selon le CO	Décès: rente de veuve 40% du salaire, rente d'orphelin de père et de mère 25% du salaire avec ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS, Prestations en capital avec ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS COMPLÉMENTAIRE	Décès: rente de conjoint/concubin ou rente d'orphelin en pourcentage du salaire risque assuré selon la définition du plan de prestations Au besoin, il est également possible d'assurer un capital décès supplémentaire en pourcentage du salaire risque assuré.	Décès: rente de veuve égale à 80% de la rente annuelle rente d'orphelin égale à 40% de la rente annuelle



Offres supplémentaires

Grâce à nos plateformes numériques simples et conviviales, vous pouvez facilement saisir les cas de prestations ou les données du personnel et effectuer des modifications en ligne ou via un logiciel.

Tester
gratuitement sur
smartform.ch

SunetOnline

Annonce de prestations simple en ligne

- Vous pouvez déclarer les accidents, maladies ou maternités simplement et rapidement en ligne.
- SunetOnline est mis gratuitement à la disposition de chaque client d'entreprises en français, en allemand et en italien.
- La transmission des données est chiffrée et sûre.
- Nous garantissons un règlement simple et rapide des prestations.

—> oekk.ch/sunetonline

Sunetplus

Logiciel pour la gestion des absences

- Le logiciel Sunetplus pour la gestion des absences vous permet de saisir tous les cas de prestations et de nous les transmettre rapidement et en toute sécurité.
- La charge de travail liée à la saisie des cas de prestations est moindre grâce aux données existantes concernant le personnel et l'entreprise.
- Le logiciel offre des interfaces ouvertes vers la plupart des systèmes de gestion du personnel. Les données relatives au personnel peuvent ainsi être importées et traitées en toute commodité.

—> oekk.ch/sunetonline

Smartform

Simplifier la gestion du personnel

- Enregistrer des formulaires individuels (p. ex. entrées et sorties, inscription auprès de la commune, remise des clés, etc.)
- Créer des formulaires personnalisés au format PDF en quelques clics
- Créer des dossiers clairs sur le personnel
- Automatiser les processus liés au personnel
- Les collaborateurs saisissent leurs absences pour maladie et accident de manière autonome
- Archivage centralisé des dossiers et des absences
- Interface avec SUVA

—> oekk.ch/smartform

Autres assurances

Solutions pour votre entreprise et votre ménage

- Solutions d'assurance pour ménage, inventaire d'entreprise et assurance responsabilité civile
- Véhicules (responsabilité civile, assurance casco complète, assurance casco partielle)
- Assurance des voyages d'affaires pour les entreprises
- Solutions globales pour les exploitations agricoles
- Assurance pour les installations photovoltaïques

—> oekk.ch/assurance-choses

Nous sommes à votre disposition

Chez ÖKK, le service personnalisé est d'une importance primordiale. Nos conseillères et conseillers mettent leurs compétences à votre disposition. Nous analysons votre situation de prévoyance et vous aidons à trouver la solution adaptée à vos besoins. Nous proposons également d'autres assurances et prestations intéressantes pour votre entreprise.

Nos coordonnées:

0800 822 022 (numéro gratuit)

entreprises@oekk.ch

—> oekk.ch



